Conseil municipal de Nantes – 12 octobre 2018

5 - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique 2018-2024 – Avis
Groupe Communiste : Nathalie BLIN

Madame le Maire, cher.e.s collègues,

Ce schéma départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage que nous avons validé lors de dernier Conseil métropolitain porte des enjeux majeurs. Il appel cinq remarques de notre part qui sont le fruit de nos rencontres et échanges avec eux.

Première remarque : si l'ambition affichée est porteuse d'espoir et d'avenir pour les gens du voyage, permettez-moi de rappeler que ce schéma demeure un document consultatif pour les collectivités. Pourtant, nombreux sont les exemples qui attestent de la nécessité d'engager des mesures, à minima incitatives, voire contraignantes dans certains cas.

Deuxième remarque : alors que nous évoquons la situation de citoyennes et citoyens français à part entière, ce schéma, qui encadre la vie d'une partie de la population française, ne saurait être un carcan qui handicap l'accès aux droits communs pour ces femmes, ces hommes et leurs enfants.

le mal logement se pose de la même façon que pour les autres familles populaires et doit permettre d'activer l'accès aux mêmes droits. Alors que l'accès aux droits sociaux est universel, la CAF de Loire Atlantique n'accorde pas d'aide au logement aux familles en résidences mobiles, au prétexte qu'elles sont mobiles…

Troisième remarque : Le schéma propose de développer le nombre de places en aires d'accueil. Bien que ce type d'accueil soit parfois vécu comme des ghettos par les usagers, nous souscrivons à cette avancée. Mais, des attentes fortes s'expriment pour le développement de terrains familiaux, de secteurs de taille et capacités d'accueil limitées (STECAL) locatives ou en propriété. Cette question concerne l'ensemble des communes du département. Elles Si notre doivent s'engager pour répondre à cet enjeu.

Quatrième remarque : le schéma fait état de la nécessaire harmonisation des documents et d'un rapprochement du fonctionnement des aires d'accueil. Il y a en effet urgence à harmoniser le prix du stationnement journalier sur l'ensemble du département. Comment expliquer autrement qu'une commune fixe un tarif à 7€ par jour, quand notre Métropole est autour de 1€ par jour, sinon par une volonté de limiter la présence d'une population sur un territoire.

De même, parce qu'il s'agit d'une mesure d'égalité, les tarifs des fluides doivent être les mêmes pour les gens du voyage que pour les habitants du territoire concerné. Contrairement au mythe de la gratuité, il n'est pas rare de constater que les gens du voyage paient plus cher l'eau et l'électricité que la population autochtone.

Cinquième remarque : le schéma préconise l'élaboration d'un projet social pour chaque aire d'accueil avec l'objectif de développer l'accès aux droits et faciliter la scolarisation des enfants. Avec la semi sédentarisation, nous constatons une amélioration dans ce domaine que la Cour des comptes tempère toutefois, notamment pour l'école primaire et

secondaire. Parmi les points de progrès, demeure celui de la prise en compte des stationnements illicites, dont la population n'entre pas dans le cadre des obligations. Ce type de stationnement est très souvent lié au manque de places.

Parmi les évolutions de la demande d'offre d'habitat spécifique, les collectivités auront à répondre à la question du vieillissement, à la mobilité réduite.

Enfin, il nous faut agir avec détermination pour répondre à une demande qui fait écho dans la société, répondre cette vieille revendication des gens du voyage :
pas d'expulsion sans solutions !

Madame le Maire, cher.e.s collègues, pour être pleinement efficace, pour répondre aux besoins, pour qu'un climat de confiance partagé s'instaure, la gouvernance de notre schéma départemental doit être à la hauteur des enjeux, doit faire vivre pleinement la co-construction, la co-gestion des réponses. C'est ce que nous attendons de la commission consultative.

Merci de votre attention